CONFIDENTIEL

ARDIAN France

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 269 447 Euros
Siège social : 20 Place Vendôme - 75001 PARIS
403 201 882 R.C.S. PARIS

EXTRAIT DE
PROCES-VERBAL DU DIRECTOIRE
Séance du 27 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à 15h30, les membres du Directoire de la société ARDIAN France (la « **Société** ») se sont réunis au siège social de la Société, sur convocation de leur Président.

Sont présents physiquement et ont émargé le registre de présence :

M. Mathias BURGHARDT	Président du Directoire
M. François JERPHAGNON	Membre du Directoire
Mme Stéphanie BENSIMON	Membre du Directoire
M. Thibault BASQUIN	Membre du Directoire
Mme Marion CALCINE	Membre du Directoire

.../...

IV – CREATION D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE DE LA SOCIETE

Les membres du Directoire prennent connaissance de la note remise préalablement à la séance.

Suite à l'autorisation du Directoire pour la prise à bail de nouveaux locaux à la Défense (Tour HEKLA) le 11 mars dernier, le bail a été signé en date du 14 mai 2025 et l'équipe IT devrait ainsi déménager dans les nouveaux locaux d'ici la fin de l'année 2025.

En conséquence, ARDIAN France aura des bureaux permanents dans un autre département que celui du siège social, cela impliquant la création d'un établissement secondaire au titre de l'article R123-40 du Code de commerce (l' « **Etablissement Secondaire** ») à l'adresse suivante : 52 avenue du Général de Gaulle, Tour Hekla – 92 800 Puteaux.

L'ouverture de l'Etablissement Secondaire impliquera notamment :
- la confirmation du Directoire de la Société comme dirigeant de l'Etablissement Secondaire ;
- des déclarations auprès des divers organismes sociaux (URSSAF, organismes de prévoyance, organisme de retraite etc.) ; et
- une déclaration ex post à l'Autorité des Marchés Financiers ;

Il est également précisé que l'Etablissement Secondaire sera mentionné sur le Kbis.

Enfin, un *reporting* régulier sera adressé par M. Vincent JOLY, en qualité de référent, au Directoire afin de démontrer le maintien d'un lien permanent entre l'établissement secondaire et le siège social.

Les membres du Directoire décident, à l'unanimité :

- de créer un établissement secondaire de la Société à l'adresse suivante : 52 avenue du Général de Gaulle, Tour Hekla – 92 800 Puteaux ;
- de confirmer le Directoire de la Société en tant que dirigeant cet établissement secondaire ; et
- de donner tous pouvoirs à Lextenso, La Grande Arche La Défense – Paroi Nord, 1 Parvis de la Défense - 92044 Paris – La Défense Cedex, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

.../...

Extrait de procès-verbal,
Signé le 16 juin 2025 à Paris

Mathias BURGHARDT
Président du Directoire